

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, sur convocation adressée le 20 janvier 2026, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Emilie BOUNOUANE, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Marie-Anne CHENESSEAU, Christine DAMAS, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, Pierre GIGOU, François GOBLET, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jean-Paul HUET (suppléant de Joël FAUQUET), Jacky HULINE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Josette MOUTON, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE

Pouvoirs : de Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, Philippe FORGE à Patrick LAGE, Marie-Paule DOS REIS à Philippe SCHMIT, Richard PEPIN à Hervé BUISSON, Véronique THIBOUST à Marie-Anne CHENESSEAU, Jérôme MEUNIER à Pierrette SALMON, Olivier DANIEL à Michelle ELLEAUME, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Sylvie GAREL à Christine DAMAS, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE

Excusé : Vincent CARNIS

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Michèle CAT, Rebecca BRUNET, Jean-Luc JULIEN, Jacques MAUPU, Eric MEUNIER, Patrick PETREMENT, Jean-Pierre POIRIER, Bernard PUYENCHET

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Martial LOCHON

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 44

DELIBERATION N°2026-17 PARC EOLIEN LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP

La Communauté de Communes a été destinataire d'un courrier le 08 décembre 2025 émanant de la Préfecture afin qu'elle se prononce sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Valeco.

Le projet se situe sur la commune de la Bourdinière-Saint-Loup proche de Luplanté, Ermenonville-la-Petite et Epeautrolles. Il est composé de deux éoliennes d'une hauteur de 180m.

La production attendue des deux éoliennes représentera environ 23300 MWh/an soit l'équivalent de la consommation d'environ 5200 foyers.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (24 pour, 13 contre, 7 abstentions) :

- **EMET** un avis FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Valeco.

Rendu exécutoire compte tenu :
De la réception en Préfecture le
Et de la publication du



Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Martial LOCHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058380-20260126-DELIB2026-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026 Page 1/1